



Agriculture - Article publié le : 29/01/2008

Les apiculteurs français sont plus que jamais mobilisés

Suite aux dernières avancées sur les dossiers OGM et pesticides, l'Union Nationale des Apiculteurs Français est plus que jamais mobilisée. La future loi sur les OGM, le pesticide Cruiser et la lutte contre le frelon d'Asie sont au coeur de leur action.

Cette année encore la consommation française de produits issus de l'apiculture a dû être satisfaite par l'importation de 22.000 tonnes de produits. La production nationale de l'année 2007 s'élève en effet à 18.000 tonnes issues d'1,2 millions de ruches. Même si cette production représente 2.000 tonnes de moins que celle de l'année 2006, les apiculteurs sont confiants car pour la deuxième année consécutive, ces faibles productions sont le résultat de mauvaises conditions météorologiques notamment au printemps et non plus d'une dépopulation massive des ruches. Pour la première fois depuis très longtemps, les mortalités hivernales se sont situées à un niveau proche de la mortalité naturelle c'est-à-dire inférieure à 10%.

Convaincus que ces bons résultats sont la conséquence directe de l'interdiction d'utilisation du Gaucho et du Regent depuis 2005 en France, les apiculteurs restent vigilants et maintiennent la pression. Satisfaits de l'interdiction du Poncho, ils sont en revanche inquiets de l'autorisation récente de l'utilisation du pesticide Cruiser par le Ministère de l'Agriculture. Les substances actives présentes dans le Régent (fipronil), le Gaucho (imidaclopride), le Poncho (clothianidine) et le Cruiser (thiaméthoxam) étant apparentés, il est évident, pour les apiculteurs, que ce pesticide fait courir un risque pour les populations d'abeilles et doit être interdit au même titre que les molécules voisines. Pour Henri Clément, Président de l'UNAF *le Cruiser utilisé en Italie en 2007 est à l'origine de la perte de plus de 40.000 ruches.*

L'autorisation délivrée par la France s'est appuyée sur l'avis positif des autorités allemandes selon le principe de « reconnaissance mutuelle » entre Etats membres de l'Union européenne. Dans un premier avis rendu en novembre 2007, l'Afssa note que *l'Allemagne conclut à un risque négligeable pour les abeilles en raison du mode d'application du produit en traitement de semence.* Mais dans l'attente de résultats d'études complémentaires, l'agence recommande d'éloigner les ruches à plus de 3 km de cultures provenant de semences traitées et de ne pas introduire ultérieurement de plantes pouvant devenir attractives pour les abeilles dans la rotation culturale ou appliquer des mesures permettant de limiter l'exposition des abeilles. Pour les apiculteurs, les précautions qui entourent l'autorisation du Cruiser en France sont la preuve de sa dangerosité : *le fait qu'on l'autorise « avec des pincettes » monte bien la fragilité de cette autorisation,* estime Bernard FAU, avocat de l'UNAF. Le syndicat des apiculteurs a donc décidé de déposer devant le Conseil d'Etat une requête d'annulation de la décision ministérielle. L'UNAF se basera sur plusieurs études de l'INRA d'Avignon qui démontre la toxicité du thiaméthoxam sur les abeilles même à très faible dose et sur des vices de procédure liés à la « reconnaissance mutuelle ».

L'UNAF entend également faire entendre sa voix dans le dossier sur les OGM à l'heure où le projet de loi est sur le point d'être débattu au Parlement. Premièrement, les apiculteurs revendiquent le droit de produire sans OGM. Ils ne veulent pas d'un taux d'OGM autorisé à 0,9% pour leur produit. *L'image de nos produits risque d'être ternie ce qui mettra en danger la viabilité de nombreuses exploitations,* explique Jean-Marie Sirvins vice-président de l'UNAF. Le syndicat plaide pour un taux égal au seuil de détection des OGM pour que la distinction soit transparente et demande une indemnisation pour toute contamination. Dans tous les cas, les apiculteurs exigent que la loi prévoit un fond de financement alimenté par la filière OGM, afin de financer les analyses que devront effectuer les apiculteurs eux-mêmes pour savoir si leurs produits apicoles contiennent ou non des OGM. D'autre part, ils réclament pouvoir exercer leur activité sur l'ensemble du territoire alors que la loi s'oriente vers la définition de zones OGM où les ruches seraient exclues. L'UNAF rappelle par ailleurs que certains OGM produisent des insecticides comme le Maïs Bt. Le syndicat revendique par conséquent que conformément à la réglementation européenne, toute plante produisant des molécules phytopharmaceutiques insecticides ou s'imprégnant d'herbicides soit évaluée suivant les mêmes protocoles que ceux imposés pour l'Autorisation de la Mise sur le Marché des pesticides traditionnels.

Outre la pression chimique, les abeilles françaises doivent également faire face à un nouveau prédateur venu d'Asie qui colonise petit à petit le territoire. L'invasion de Frelon *Vespa Velutina* a en effet été démontrée dans le quart sudouest de la France. En 2006, plus de 2.000 nids ont par exemple été recensés en Gironde. Afin d'empêcher l'insecte d'étendre son territoire, l'UNAF demande aux Pouvoirs Publics de mettre en place une cellule de crise dès février 2008 et de lancer une campagne d'information à destination des populations et des collectivités. Actuellement, le Muséum National d'Histoire Naturel (MNHN) suit la progression du frelon et effectue des recherches pour comprendre sa biologie mais les moyens tendent à manquer.

F.ROUSSEL